



# Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20260102-DEC-2026-01-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2026

Publication : 15/01/2026

Le 02 janvier 2026

**DEC-2026-01**

PTO / Centre commande publique / MG

## DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté du Maire (n° 2025-PERM-156) en date du 2 juillet 2025, reçu à la Préfecture de la Gironde le 2 juillet 2025, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

**CONSIDERANT** le besoin de la Ville de Bruges d'organiser la mise en place de l'école municipale des sports pour une activité de Hand Ball sur l'année scolaire 2026 pour les enfants de plusieurs écoles élémentaires ;

**CONSIDERANT** la procédure sans publicité ni mise en concurrence réalisée en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, en vue de l'attribution du marché public relatif à la mise en place de l'école municipale des sports pour une activité de Hand Ball sur l'année scolaire 2026 durant les temps périscolaires pour les enfants des écoles élémentaires suivantes de la ville de Bruges : La Marianne, Jacques Prévert, Arc-en-Ciel, Olympe de Gouges et Frida Kahlo ;

Ce marché sera conclu pour une durée allant du 5 janvier au 18 juin 2026.

**CONSIDERANT** la proposition présentée par l'association BRUGES 33 HANDBALL, domicilié 68 avenue de Verdun – 33520 BRUGES, pour un montant total de 2 200,00 € HT non-assujetti à la TVA ;

Le Maire **DECIDE** :

- **De signer** le marché public n°2026-BRU704 relatif à la mise en place de l'école municipale des sports pour une activité de Hand Ball sur l'année scolaire 2026 durant les temps périscolaires pour les enfants des écoles élémentaires suivantes de la ville de Bruges : La Marianne, Jacques Prévert, Arc-en-Ciel, Olympe de Gouges et Frida Kahlo, avec l'association BRUGES 33 HANDBALL, domicilié 68 avenue de Verdun – 33520 BRUGES, pour une durée allant du 5 janvier au 18 juin 2026 ;
- **De payer** à réception des factures, un montant forfaitaire de 2 200,00 € HT, montant non-assujetti à la TVA.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.



# Bruges

**Le Maire,**  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU

